



SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

78 rue du Faubourg Saint-Denis

75010 PARIS

Tél. : 0144799621

Courriel : sg@snesup.fr

www.snesup.fr

Communiqué de presse du SNESUP-FSU

Suivi de carrière : La CPU sort du bois

Le 15 mars, la commission permanente du CNU (CP-CNU) a annoncé que seules 24 sections sur 55 mettraient en place le suivi de carrière cette année. Elle a obtenu en 2016 que ce dernier soit essentiellement qualitatif et qu'une restitution soit réservée en exclusivité à l'intéressé.e. Malgré ces avancées, la procédure retenue par le ministère reste récurrente et généralisée, ce dont le SNESUP-FSU ne se satisfait pas. Il continue à exiger qu'elle soit confidentielle et réservée aux collègues volontaires et poursuit les mobilisations contre ce dispositif.

La conférence des présidents d'université (CPU) a réagi à l'annonce de la CP-CNU par un communiqué du 20 mars réclamant, au contraire, sa mise en place, y compris en passant par-dessus le CNU. Déplorant que des sections du CNU ne souhaitent pas appliquer le suivi de carrière, la CPU appelle à la "*la désignation d'une autre instance chargée de le réaliser et souligne que les universités sont prêtes, le cas échéant, à assumer leurs responsabilités*". C'est une évaluation locale qu'elle semble appeler de ses vœux avec tous ses risques d'arbitraire et de clientélisme.

Le communiqué développe une conception du suivi de carrière qui se confond avec une « *évaluation* » exploitable « *en termes de politique des ressources humaines* ». Lorsqu'elle affirme que « *les établissements ont besoin de disposer d'éléments pour porter un avis, par exemple sur une demande de promotion* », la CPU affecte d'ignorer que l'évaluation récurrente ne figure plus dans le décret statutaire depuis 2014 et qu'il existe déjà des procédures participant d'une évaluation de dossier : avancement, attribution de prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR), de congés pour recherche ou conversion thématique (CRCT). Bref, il s'agit pour elle d'en revenir à la version 2009 du décret statutaire que les enseignant.e.s-chercheur.e.s ont massivement combattue.

La CPU révèle ici qu'elle est à la manœuvre depuis le départ pour instaurer une évaluation qu'elle compte utiliser dans le cadre d'une politique de "New management", caractérisé notamment par l'évaluation et la surveillance permanentes. Sa définition de l'accompagnement professionnel inscrit dans le décret statutaire ne semble pas inclure d'aide à la carrière et à l'exercice des missions à travers des interventions sur des conditions de travail dégradées. Il est remarquable qu'après trois ans d'expérimentation, à notre connaissance, aucune suite n'ait été donnée par les établissements à des recommandations des sections CNU expérimentatrices.

C'est pourquoi le SNESUP-FSU rejette fermement toute tentative de faire revenir par la fenêtre "suivi de carrière" ce qui avait été sorti par la porte en 2009 par une mobilisation historique des universitaires : une évaluation systématique à des fins de management, de modulation des services et de remise en cause des libertés académiques et de l'indépendance des enseignant.e.s-chercheur.e.s.

Paris, le 28 mars 2017